

PME WALLONNES

Marchés publics : le rapport final

Un rapport juridique tout frais doit permettre au gouvernement wallon de dessiner sa propre feuille de route « marchés publics et dumping social ».

● **Pascale SERRET**

Pour un paquet de PME wallonnes, accéder aux marchés publics, c'est se heurter à une concurrence européenne qui casse les prix. Et ça fait mal.

Des cahiers des charges inaccessibles, un dumping social féroce... Des années qu'on en parle, des années que les entreprises de travaux de voirie et le secteur de la construction se plaignent.

Oui mais. Le cadre est européen. La compétence est fédérale. Que peut faire la Région wallonne en attendant que quelque chose change ? Il y a une marge de manœuvre, des leviers à activer. Lesquels ?

En novembre 2014, le ministre wallon des Travaux publics Maxime Prévot commandait un rapport sur la question au cabinet de Me Ann-Lawrence Durviaux, spécialiste en droit des marchés et contrats publics.

Il est bouclé et sera examiné ce jeudi par le gouvernement wallon.

1. Évaluer, mieux cibler
Un des premiers constats du rapport, c'est le manque d'évaluation objective de l'im-

pact de cette concurrence intra-européenne. *« C'est vrai, on n'a que des échos du terrain, une approche intuitive, des témoignages concordants. Il faut quantifier tout cela pour mieux cibler les efforts chez nous »,* admet Maxime Prévot.

2. La trop petite part du gâteau Le rapport juridique fait défiler les chiffres européens : *« 60 % des contrats d'un montant supérieur aux seuils communautaires ont été remportés par des PME (européennes) ».*

Pas si mal, au fond... Le ministre Prévot l'a bien noté aussi. *« Mais chez nous, plus de 90 % des entreprises sont des PME. Ce qui laisse encore un tiers des marchés dans les mains de quelques opérateurs. Et puis, il faut voir les montants... »* En effet, sous l'angle de la valeur des contrats, la part des PME passe à 33 %. Les petites entreprises surnagent à 11 %. *« Ça illustre bien l'écart entre notre tissu économique spécifique et la ventilation des marchés »,* souligne Maxime Prévot.

3. Un centre d'expertise en marchés publics Maxime Prévot souhaite, à terme, un code wallon spécifique pour les marchés publics. Le rapport va dans le même sens : *« Une régionalisation du droit des marchés publics s'impose pour favoriser des actions et des réflexions intégrées ».* Ce sera peut-être pour la prochaine réforme institutionnelle...

En attendant, avec ses collègues Furlan (Pouvoirs locaux) et Lacroix (Budget et Simplifica-

tion administrative), le ministre des Travaux voudrait mettre sur pied un centre de compétence wallon où se retrouveraient les experts en marchés publics : un guichet unique qui accompagnerait et formerait les entreprises et les pouvoirs adjudicataires, histoire d'éviter de louper un marché parce que les clauses sont mal rédigées ou qu'il manque un document. *« Il s'agit de limiter la lourdeur des tâches administratives. Certaines PME sont découragées de participer à des marchés à cause de ça »,* observe le ministre.

4. Lutter contre la paresse administrative

Découper les marchés en lots pour aider les PME : l'Europe le recommande, les États membres s'exécutent. Mais ça reste timide. *« Il faut réellement multiplier ces approches par lots. L'administration doit balayer devant sa porte : on a tendance à favoriser un seul interlocuteur, parce qu'un découpage par lots est plus complexe à gérer au niveau administratif. Il faut vraiment lutter contre cette paresse administrative. On répète qu'il faut simplifier les démarches des PME. Alors, on ne peut pas les freiner sous prétexte que c'est plus facile à traiter sur le plan administratif »,* note Maxime Prévot.

« Il faut utiliser l'autonomie dont on dispose sous les seuils européens, comme le confirme le rapport, pour élargir l'accès des PME wallonnes aux marchés publics et mieux prendre en considération nos spécificités économiques. Sur ce plan, le rapport juridique nous servira de feuille de route, à cadre européen constant. » ■

Chômage et maladie : l'accord

GRUPE DES 10 ♦

Les partenaires sociaux du Groupe des 10 ont conclu, mercredi, un accord sur la remise au travail des malades de longue durée et sur le chômage temporaire. Cet accord devait être présenté en soirée aux ministres compétents, Kris Peeters (Emploi) et Maggie De Block (Santé).

Au cours des précédentes entrevues, les partenaires s'étaient surtout affrontés autour

de la sanction à attribuer aux chômeurs, malades de longue durée, qui refuseraient de reprendre un emploi adapté. Une proposition du gouvernement prévoyait notamment qu'ils perdent 10 % de leur allocation en cas de refus. Les partenaires sociaux n'ont pas repris ce point dans l'accord. Au sein du gouvernement, c'était essentiellement la N-VA qui était favorable à une telle sanction. Michèle Sioen, présidente du Groupe des 10, espérait également un consensus au gouvernement. La FGTB a indiqué être « *satisfaite*

de l'accord ». La CSC évoque quant à elle « *un accord équilibré* ». Pour la limitation du nombre de jours de chômage temporaire, les interlocuteurs sociaux proposent une « *alternative moins radicale* » que la solution du gouvernement. « *Cette alternative permet aussi d'éviter de voir apparaître davantage de licenciements et une augmentation du chômage complet indemnisé* », soutient le syndicat socialiste. Qui entend envoyer « *un signal fort aux employeurs malhonnêtes, qui abusent du chômage temporaire pour organiser le dumping social* ».